



VILLE DE LAROQUE D'OLMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2013

L'an deux mille treize et le neuf avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

Mesdames : Denise CLANET, Nadine FRANCONI, Pierrette GARCIA, Dominique GRACIA, Michèle LASSERRE,

Et Messieurs : Georges AUTHIE, Jean-Claude GARCIA, Laurent GRACIA, Christian POMA Mattéo RINALDI, Bernard RUBIO, Gérard SAINT PASTOU, Michel SANNAC, Jean-Michel VIVANCOS.

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Jean-Paul ARRICASTRES, Francis FOURTALIN, Jean-Michel MACCARIO, Ali MERABET, Hélène ROLDAN, Erminie RUIZ, Jean-Charles SUTRA.

Procuration : Jenny RONCALLI à Georges AUTHIE

➤ **Vote des comptes de gestion des différents budgets de la Commune**

Budget principal de la Commune

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

P : 15

C : 0

A : 0

Budget de l'assainissement

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe assainissement, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

P : 15 C : 0 A : 0

Budget cuisine centrale

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la cuisine centrale, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

P : 15 C : 0 A : 0

Budget de la maison de retraite

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la maison de retraite, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Vote des comptes administratifs et affectation de résultat des différents budgets de la Commune**

Budget principal de la Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2012 ;

Le Maire informe le Conseil que le compte administratif de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Celui-ci présente, au terme de l'an 2012, un excédent de fonctionnement de 189 397,94 € et un déficit en la section d'investissement de 155 868,23 €. Soit un résultat d'exercice 2011 faisant apparaître un excédent de 33 529,71 €.

Les résultats cumulés de la section de fonctionnement font apparaître un excédent de 189 397,94 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 477 136,90 €.

Afin de résorber en partie le déficit de l'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 189 397,94 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de - 477 136,90 € sur le compte 001 section investissement dépense.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Michèle LASSERRE, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter les différents comptes administratifs de l'exercice 2012.

Le Maire se retire. Madame Michèle LASSERRE demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

P : 14 C : 0 A : 0

Budget de l'assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2012 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Ces comptes présentent un déficit en la section d'exploitation d'un montant de 42 110,18 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 441 790,28 € soit un résultat d'exercice 2012 faisant apparaître un excédent de 399 680,10 €.

Les résultats cumulés de la section d'exploitation font apparaître un excédent de 40 259,82 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 469 746,08 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les résultats cumulés de la section d'exploitation du compte administratif précité seront repris lors du vote du budget de l'assainissement 2013 et affectés de la façon suivante :

- Sur le compte 1068 section investissement recettes, la somme de 40 259,82 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les résultats cumulés de la section d'investissement du compte administratif précité seront repris lors du vote du budget de l'assainissement 2013 et affectés de la façon suivante :

- Sur le compte 001 section investissement recettes la somme de 469 746,08 €.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Michèle LASSERRE, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter les différents comptes administratifs de l'exercice 2012.

Le Maire se retire. Madame Michèle LASSERRE demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

P : 14 C : 0 A : 0

Budget cuisine centrale

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2012 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Les résultats du dernier exercice font apparaître un déficit de fonctionnement de 16 923,30 €, ainsi qu'un excédent de 43 236,96 € à la section d'investissement, soit un résultat d'exercice 2012 faisant apparaître un excédent de 26 313,66 €.

Les résultats cumulés de la section d'exploitation font apparaître un déficit de 16 923,30 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 2 891,20 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation, d'un montant de - 16 923,30 € sur le compte 002 de la section fonctionnement dépenses.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 2 891,20 € sur le compte 001 section investissement recettes.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Michèle LASSERRE, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter les différents comptes administratifs de l'exercice 2012.

Le Maire se retire. Madame Michèle LASSERRE demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

P : 14 C : 0 A : 0

Budget de la maison de retraite

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2012 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 64 910,32 € et un excédent de la section d'investissement de 8 624,34 €, soit un résultat d'exercice de 2012 faisant apparaître un excédent de 73 534,66 €.

Les résultats cumulés de la section de fonctionnement font apparaître un excédent de 64 910,32 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 59 208,16 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 64 910,32 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes,

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de - 59 208,16 € sur le compte 001 section investissement dépense.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Michèle LASSERRE, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter les différents comptes administratifs de l'exercice 2012.

Le Maire se retire. Madame Michèle LASSERRE demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

P : 14 C : 0 A : 0

➤ **Subventions aux budgets annexes**

Le Conseil, ayant voté les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe cuisine centrale pour un montant de 155 076 €

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Vote des taux des impôts directs locaux 2013**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **DECIDE** d'augmenter la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti d'environ 4% pour l'année 2013. Ce qui donne les taux suivants :
 - **Taxe d'habitation** **11,09 %**
 - **Taxe foncier bâti**.....**16,04 %**
 - **Taxe foncier non bâti**.....**104,39 %**

Monsieur le Maire précise que la taxe sur le foncier non bâti n'est pas concernée par cette augmentation.

P : 11 C : 3 A : 1

➤ **Subventions aux associations**

Conformément au budget primitif 2013, le maire propose le versement d'une enveloppe globale de 42 275 € de subvention à répartir entre les diverses associations.

Cette répartition sera effectuée ultérieurement et proposée à la validation du prochain Conseil Municipal.

P : 12 C : 1 A : 2

➤ **Annulation d'un titre de recette sur l'exercice 2009 / CCPO**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le titre d'un montant de 83 781,67 € émis en 2009 à l'encontre de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 40 269,99 € en août 2012.

Cependant, afin de régulariser la situation, il convient d'annuler la somme restante, à savoir 43 511,68 € sur le budget principal au compte 673. Cette annulation de titre peut faire l'objet d'un étalement sur 4 ans, ce qui représente 10 877,92 € par an.

Monsieur le Maire propose d'intégrer cette dernière somme sur le budget principal 2013 et précise qu'elle sera reconduite jusqu'au budget primitif 2016.

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Vote des budgets primitifs 2013**

○ **COMMUNE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	370 000
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 416 555
65- Autres charges de gestion courante	400 335,82
66- Charges financières	142 100
67- Charges exceptionnelles	33 499
023- Virement à la section investissement	478 195
TOTAL	2 840 684,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
013- Atténuations de charges	150 672,82
70- Produits des services	54 000
73- Impôts et taxes	1 915 504
74- Dotations, subventions et participations	536 097
75- Autres produits de gestion courante	62 400
76- Produits financiers	11
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 000
TOTAL	2 840 684,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
20- Immobilisations incorporelles	8 481
21- Immobilisations corporelles	24 886
23- Immobilisations en cours	71 230
16- Emprunts et dettes assimilées	373 500,04
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 000
001- Solde d'exécution négatif reporté	477 136,90
TOTAL	1 077 233,94

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
13- Subventions d'investissement	68 067
10- Dotations, fonds divers et réserves	210 197,94
024- Produits de cessions	320 774
021- Virement de la section de fonctionnement	478 195
TOTAL	1 077 233,94

P : 14 C : 1 A : 0

○ **ASSAINISSEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	34 915,26
012- Charges de personnel et frais assimilés	66 000
014- Atténuations de produits	22 833
65- Autres charges de gestion courante	61 413,72
66- Charges financières	29 185
67- Charges exceptionnelles	1 243
023- Virement à la section investissement	38 336,31
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	38 125,59
TOTAL	292 051,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
70- Ventes de produits, prestations de services	281 000
042- Opérations d'ordre entre sections	11 051,88
TOTAL	292 051,88

P : 15 C : 0 A : 0

○ **CUISINE CENTRALE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	106 050
012- Charges de personnel et frais assimilés	149 448
66- Charges financières	16 000
68- Dotations aux amortissements	25 569,80
002- Résultat de fonctionnement reporté	16 923,30
TOTAL	313 991,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
70- Produits des services	158 363,10
77- Produits exceptionnels	155 628
TOTAL	313 991,10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
13- Subventions d'investissement	552
16- Emprunts et dettes assimilées	20 000
21- Immobilisations corporelles	7 909
TOTAL	28 461

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
28- Amortissement des immobilisations	25 569,80
001- Solde d'exécution positif reporté	2 891,20
TOTAL	28 461

P : 15 C : 0 A : 0

○ **MAISON DE RETRAITE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	5 995
66- Charges financières	78 800
023- Virement à la section investissement	54 675
TOTAL	139 470

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
75- Autres produits de gestion courante	139 470
TOTAL	139 470

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
16- Emprunts et dettes assimilées	60 377,84
001 Solde d'exécution négatif reporté	59 208,16
TOTAL	119 586

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	64 911
021- Virement de la section de fonctionnement	54 675
TOTAL	119 586

P : 15 C : 0 A : 0

○ **SPANC**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	500
012- Charges de personnel	3 100
TOTAL	3 600

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
70- Vente de produits, prestations de services	3 600
TOTAL	3 600

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
TOTAL	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
TOTAL	0

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Convention tripartite FREE Telecom par prélèvement automatique**

Monsieur le Maire expose que notre prestataire actuel en téléphonie fixe et internet, SFR, facture deux abonnements distincts pour ce type de prestations réservées aux professionnels. Monsieur le Maire précise que les prestations de la société Free Telecom aux professionnels sont les mêmes que celles réservées aux particuliers. Aussi, il apparaît plus avantageux financièrement de contractualiser avec cette société. Pour cela, il convient de signer une convention tripartite entre Free, la Trésorerie de Lavelanet et la Mairie pour mettre en place le prélèvement automatique.

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Participation de la Mairie à la procédure de passation d'un marché public d'assurances lancée par le Centre de Gestion**

Le CDG a pour intention de conclure un contrat d'assurances statutaires garantissant les collectivités adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, maladie ordinaire, maternité...)

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La consultation portera sur les garanties d'assurance et les prestations de gestion du contrat groupe. Les taux de cotisation et garanties obtenus seront présentés à la collectivité avant adhésion définitive du contrat groupe.

A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Monsieur le Maire propose au Conseil que la Mairie de Laroque se joigne à la procédure d'appel d'offres lancée par le CDG pour le contrat d'assurance groupe statutaire, et que les prestations, les garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre la décision d'adhérer ou non.

P : 15 C : 0 A : 0

➤ **Divers**

Le Maire,
Christian POMA.



Séance levée à : 23h10